

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOU MILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. VINCENT François, M. SAUVAGNAC Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à Mme GOU MILLOU Agnès), M. SCHOENDORFF Frédéric (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DOUDARD Christian

Affiché le : 08/11/2019

4. PRET GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE OU DE L'ESPACE CULTUREL DU CROUZY AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE 2020

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de prêt de l'espace culturel du Crouzy par un candidat aux élections municipales.

Monsieur le Maire propose que les candidats puissent bénéficier de la salle polyvalente ou de l'espace culturel à titre gracieux.

Le prêt s'entend pour une salle préparée mais sans prestation technique.

Il appartiendra aux candidats de s'attacher les services de personnes habilités à fournir les prestations nécessaires.

VOTE 21	POUR 5	CONTRE 15	ABSTENTION 1
---------	--------	-----------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de rejeter la proposition de prêt gracieux de la salle polyvalente ou de l'espace culturel du Crouzy pour les candidats à l'élection municipale 2020.

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD